

Réponse du Conseil administratif du 21 mars 2024 à la motion du 9 février 2022 de M^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Philippe de Rougemont, Christel Saura, Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Denis Ruyschaert, Théo Keel, Amanda Ojalvo, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Louise Trottet, Yves Herren et Vincent Milliard: «Ville nourricière, ville fruitière».

TEXTE DE LA MOTION

Constatant que les rapports de l'ONU prévoient une chute future des rendements agricoles principaux dont la Suisse dépend à 50% pour se nourrir;

constatant que la petitesse des terrains en milieu urbain ne permet pas toujours de cultiver des fruitiers de moyennes et grandes dimensions;

attendu que l'accès à une plus grande diversité d'espèces de fruits et à une plus grande diversité de variétés de fruits est indispensable;

constatant que les vertus des fruitiers urbains sont pourtant légion avec des potentiels tels qu'éducatif, culturel, climatique, nutritif, etc.;

considérant qu'il sera possible de partager une partie des récoltes dans la communauté et de la mettre à la disposition de toutes et tous;

considérant que cela favorisera un accès à la nourriture variée et saine, y compris aux personnes les plus précaires;

considérant que cela permettra de produire localement quelques fruits qui seront consommés et accessibles sur place, comme des pommes, poires, pêches de vigne;

relevant que des projets éducatifs pour les enfants pourraient être programmés dans des vergers adjacents aux écoles, etc.,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de poursuivre une politique en faveur des arbres fruitiers;
- de mettre en œuvre une évaluation concrète des places disponibles pour planter des fruitiers;
- d'étudier tous les projets de nouvelles constructions avec un aménagement réservé aux fruitiers;
- d'intégrer dans les concours d'architecture la possibilité de planter un ou deux fruitiers;
- d'accroître la proportion de fruitiers sur les plantations faites durant l'année tout en privilégiant la canopée.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service des espaces verts (SEVE) porte un grand intérêt à la présence d'arbres et d'arbustes fruitiers dans l'espace public.

Ainsi, pour tout projet de plantation réalisé par le service, la question de planter des fruitiers est abordée, en analysant le site, le contexte arboré, les usages des lieux et le rendu paysager attendu.

Par ailleurs, le SEVE entretient soigneusement les arbres fruitiers en place afin de les préserver le plus longtemps possible, de permettre un développement de canopée optimal des arbres, tout en favorisant une production fruitière dans le cas de vergers.

Cette gestion a pour vocation d'offrir à la population de beaux arbres (port intéressant, floraison appréciée, etc.), d'augmenter le taux de canopée sur le territoire de la Ville, de produire des fruits et de fournir des habitats particulièrement intéressants en termes de biodiversité.

De manière générale, le SEVE prospecte tout espace plantable sur le territoire de la Ville, qu'il s'agisse de plantation d'arbres indigènes, d'arbres d'ornement ou encore d'arbres fruitiers. Il est généralement difficile de trouver de nouveaux espaces pour l'implantation de vergers de grandes dimensions, mais cela est réalisé dès que cela est possible (récemment à la promenade des Crêts, au parc Beaulieu, à la Mission d'Italie). Dans d'autres cas, des arbres fruitiers isolés ou en bouquets peuvent également être plantés.

A noter que la Direction du patrimoine bâti (DPBA) collabore avec le SEVE lors de chaque opération de réalisation qui offre des opportunités de plantations. Des exigences particulières en la matière peuvent de cas en cas être intégrées aux programmes de concours.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Alfonso Gomez